

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

---

PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS - (N° 2023)

Rejeté

N° AS21

## AMENDEMENT

présenté par

M. Muller, M. Emmanuel Taché, Mme Ranc, Mme Loir, M. Lioret, M. Frappé, M. Florquin, M. Dussausaye, Mme Dogor-Such, Mme Delannoy, M. Bernhardt, M. Bentz, Mme Bamana et M. Ménagé

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et les membres de la famille ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir les acteurs compris dans le dispositif.